

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VariKEM 200 (Poudre)

Date de révision: 14.06.2023

Code du produit:

Page 2 de 14

P333+P313 des yeux/du visage/une protection auditive.
 P391 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
 P501 Recueillir le produit répandu.
 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange (>0,1%) ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
 Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1%) ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères. Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1 %) ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle			1 - <2,5 %
	202-327-6	617-008-00-0	01-2119511472-50	
	Org. Perox. B, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H241 H319 H317 H400 H410			
80-62-6	méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle			0,1 - <1 %
	201-297-1	607-035-00-6	01-2119452498-28	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H225 H315 H317 H335			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
94-36-0	202-327-6	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle	1 - <2,5 %
	par inhalation: CL50 = 24,3 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10 Aquatic Chronic 1; H410: M=10		
80-62-6	201-297-1	méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle	0,1 - <1 %
	par inhalation: CL50 = 29,8 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg		

Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

VariKEM 200 (Poudre)

Date de révision: 14.06.2023

Code du produit:

Page 3 de 14

Après contact avec la peau

Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂). Extincteur à sec. Mousse résistante à l'alcool. Brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Eviter la formation de poussière.

Ne pas respirer les poussières.

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8).

Pour les secouristes

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter une introduction dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Recueillir mécaniquement.

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VariKEM 200 (Poudre)

Date de révision: 14.06.2023

Code du produit:

Page 4 de 14

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8).

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Les nuages de poussières peuvent présenter un risque d'explosion.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Information supplémentaire

Eviter la formation de poussière.

Mesures générales de protection et d'hygiène: cf. chapitre 8

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matières explosives. Solides comburants (oxydants). Liquides oxydants. substances radioactives. matières infectieuses. Aliments pour humains et animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Température de stockage conseillée : 20 °C

Protéger contre: gel. Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur. Humidité

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
80-62-6	Méthacrylate de méthyle	50	205		VME (8 h)	
		100	410		VLE (15 min)	
94-36-0	Peroxyde de dibenzoyl	-	5		VME (8 h)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
94-36-0	peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	39 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	13,3 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	local	0,034 mg/cm ²
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	2 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VariKEM 200 (Poudre)

Date de révision: 14.06.2023

Code du produit:

Page 5 de 14

80-62-6	méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle		
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	416 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	208 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	8,2 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	348,4 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	13,67 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	1,5 mg/cm ²
Salarié DNEL, aigu	dermique	local	1,5 mg/cm ²
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	208 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	74,3 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	104 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	8,2 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	local	1,5 mg/cm ²
Consommateur DNEL, aigu	dermique	local	1,5 mg/cm ²

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle	
Eau douce		0,00002 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,000602 mg/l
Eau de mer		0,000002 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,013 mg/kg
Sédiment marin		0,001 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,35 mg/l
Sol		0,003 mg/kg
80-62-6	méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle	
Eau douce		0,94 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,94 mg/l
Eau de mer		0,094 mg/l
Sédiment d'eau douce		10,2 mg/kg
Sédiment marin		0,102 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		1,48 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection contre la poussière.

Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Matériau approprié:

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VariKEM 200 (Poudre)

Date de révision: 14.06.2023

Code du produit:

Page 6 de 14

FKM (caoutchouc fluoré). - Epaisseur du matériau des gants: 0,4 mm

temps de résistance à la perforation: \geq 8 h

Caoutchouc butyle. - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: \geq 8 h

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: \geq 8 h

NBR (Caoutchouc nitrile). - Epaisseur du matériau des gants: 0,35 mm

temps de résistance à la perforation: \geq 8 h

PVC (Chlorure de polyvinyle). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: \geq 8 h

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Protection de la peau

Protection du corps appropriée: Blouse de laboratoire.

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500 (Allemagne).

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

-Dépassement de la valeur limite

-Génération/dégagement de poussière

Appareil de protection respiratoire approprié : appareil avec filtre à particules (EN 143). Type: P1-3

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Protection contre les risques thermiques

Le matériau manipulé à température élevée peut provoquer des brûlures thermiques par contact avec le produit en fusion.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Poudre, solide	
Couleur:	vert	
Odeur:	sans odeur	
Seuil olfactif:	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		100 °C
Inflammabilité:		non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:		négligeable
Limite supérieure d'explosivité:		négligeable
Point d'éclair:		>250 °C
Température d'auto-inflammation:		>400 °C
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur:		non déterminé

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VariKEM 200 (Poudre)

Date de révision: 14.06.2023

Code du produit:

Page 7 de 14

Viscosité cinématique:	négligeable
Hydrosolubilité:	presque non miscible.
Solubilité dans d'autres solvants non déterminé	
La vitesse de dissolution:	négligeable
Coefficient de partage n-octanol/eau:	SECTION 12: Informations écologiques
La stabilité de la dispersion:	négligeable
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité:	1,16 g/cm ³
Densité apparente:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	négligeable
Caractéristiques des particules:	non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Les nuages de poussières peuvent présenter un risque d'explosion.

Combustion entretenue:

Pas de combustion auto-entretenu

Température d'inflammation spontanée

solide:

non déterminé

Propriétés comburantes

aucune/aucun

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Épreuve de séparation du solvant:

non déterminé

Teneur en solvant:

non déterminé

Teneur en corps solides:

99.6%

Point de sublimation:

non déterminé

Point de ramollissement:

non déterminé

Point d'écoulement:

non déterminé

Viscosité dynamique:

non déterminé

Durée d'écoulement:

non déterminé

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

Cf. chapitre 10.5.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Agents oxydants, fortes. Agents réducteurs, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VariKEM 200 (Poudre)

Date de révision: 14.06.2023

Code du produit:

Page 8 de 14

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmé calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Souris.	ECHA Dossier	OECD Guideline 401
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 24,3 mg/l	Rat.	ECHA Dossier	OECD Guideline 403
80-62-6	méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	ECHA Dossier	WoE
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	ECHA Dossier	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 29,8 mg/l	Rat	ECHA Dossier	

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle; méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle:

Toxicité dermique chronique/Carcinogénétique:

Méthode: OECD Guideline 451 (Carcinogenicity Studies)

espèce: Rat masculin. / féminin. ; Durée du test: 2 ans

Résultat: NOAEL > 100 mg/kg / > 150 mg/kg; bibliographie: Dossier de l'ECHA

Toxicité pour la reproduction:

Méthode: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

espèce: Rat ; Résultats: NOAEL = 500 mg/kg; bibliographie: Dossier de l'ECHA

Toxique pour le développement / effets tératogènes:

Méthode: OECD Guideline 414 (Prenatal Developmental Toxicity Study)

espèce: Rat

Résultats: NOAEL = 300 mg/kg; bibliographie: Dossier de l'ECHA

mutagénicité in vitro:

Méthode: OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay) positif (avec activation du métabolisme).

Résultat négatif. ; bibliographie: Dossier de l'ECHA

méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle:

Mutagénicité in vitro/génotoxicité:

Méthode: OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VariKEM 200 (Poudre)

Date de révision: 14.06.2023

Code du produit:

Page 9 de 14

Résultat: négatif. bibliographie: Dossier de l'ECHA

Carcinogénétique:

Espèce: Rat (Fischer 344)

Méthode: OECD Guideline 451 (Carcinogenicity Studies)

Résultat: négatif. (NOAEC >= 2,05 mg/l); bibliographie: Dossier de l'ECHA

Toxicité pour la reproduction:

Espèce: Rat (Wistar)

Méthode: OECD Guideline 416 (Two-Generation Reproduction Toxicity Study)

Résultat: NOAEL = 400 mg/kg; bibliographie: Dossier de l'ECHA

Toxique pour le développement / effets tératogènes:

Espèce: Lapin.

Méthode: OECD Guideline 414 (Prenatal Developmental Toxicity Study)

Résultat: NOAEL = 450 mg/kg; bibliographie: Dossier de l'ECHA

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle:

Toxicité orale chronique:

Méthode: - ; Espèce: Rat (Wistar)

Résultats: NOAEL >= 2000 ppm; bibliographie: Dossier de l'ECHA

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1%) ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance		Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
94-36-0	peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,06	96 h	Oncorhynchus mykiss	ECHA Dossier	EU Method C.1	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,071	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA Dossier	EU Method C.3	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,11	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	EU Method C.2	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,001	21 d	Daphnia magna	ECHA Dossier	OECD Guideline 211	
	Toxicité bactérielle aiguë	35 g O2/g (CE50 mg/l)	35	0,5 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	ECHA Dossier	OECD Guideline 209	
80-62-6	méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>79 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	ECHA Dossier	EPA OTS 797.1400	

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VariKEM 200 (Poudre)

Date de révision: 14.06.2023

Code du produit:

Page 10 de 14

	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>110	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	ECHA Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	69 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	EPA OTS 797.1300
	Toxicité pour les poissons	NOEC	9,4 mg/l	35 d	Brachydanio rerio	ECHA Dossier	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	37 mg/l	21 d	Daphnia magna	ECHA Dossier	OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	100		activated sludge	ECHA Dossier	OECD 301C

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance	Méthode	Valeur	d	Source
		Évaluation			
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle				
	OECD 301D / CEE 92/69 annexe V, C.4-E	68%	28	ECHA Dossier	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
80-62-6	méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle				
	OECD 301C / ISO 9408 / EWG 92/69 Anhang V, C.4-F	94%	14	ECHA Dossier	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle	3,2
80-62-6	méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle	1,32

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Les réglementations nationales doivent être également observées! Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VariKEM 200 (Poudre)

Date de révision: 14.06.2023

Code du produit:

Page 11 de 14

peuvent être destinés à un recyclage.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive européenne EWC (european waste catalogue).

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

Code d'élimination des déchets - Produit

160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

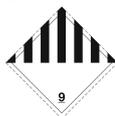
Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3077

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a. (peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9

14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 9



Code de classement: M7
Dispositions spéciales: 274 335 375 601
Quantité limitée (LQ): 5 kg
Quantité exceptée: E1
Catégorie de transport: 3
N° danger: 90
Code de restriction concernant les tunnels: -

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3077

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a. (peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9

14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 9

Fiche de données de sécurité

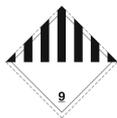
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VariKEM 200 (Poudre)

Date de révision: 14.06.2023

Code du produit:

Page 12 de 14



Code de classement: M7
Dispositions spéciales: 274 335 375 601
Quantité limitée (LQ): 5 kg
Quantité exceptée: E1

Transport maritime (IMDG)

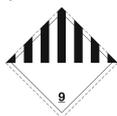
14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3077
d'identification:

14.2. Désignation officielle de ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
transport de l'ONU: (dibenzoyl peroxide; benzoyl peroxide)

14.3. Classe(s) de danger pour le 9
transport:

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 9



Marine polluant: YES
Dispositions spéciales: 274, 335, 966, 967, 969
Quantité limitée (LQ): 5 kg
Quantité exceptée: E1
EmS: F-A, S-F

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

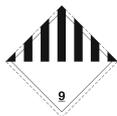
14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3077
d'identification:

14.2. Désignation officielle de ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
transport de l'ONU: (dibenzoyl peroxide; benzoyl peroxide)

14.3. Classe(s) de danger pour le 9
transport:

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 9



Dispositions spéciales: A97 A158 A179 A197
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
Passenger LQ: Y956
Quantité exceptée: E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 956
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 400 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 956
IATA-Quantité maximale (cargo): 400 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR OUI
L'ENVIRONNEMENT:



Matières dangereuses: peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VariKEM 200 (Poudre)

Date de révision: 14.06.2023

Code du produit:

Page 13 de 14

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir la section 6 - 8

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV):	non déterminé
2004/42/CE (COV):	non déterminé
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):	E2 Danger pour l'environnement aquatique

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

REACH 1907/2006 annexe XVII No (mélange): -

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl

méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Rev. 1,0; Première publication: 20.05.2019

Rev. 2,0; 14.06.2023, Les changements au chapitre: 1 - 16.

Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS: Chemical Abstracts Service

CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures

DNEL: Derived No Effect Level

d: day(s)

EINECS: European INventory of Existing Commercial chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

ECHA: European Chemicals Agency

EWC: European Waste Catalogue

IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

h: hour

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VariKEM 200 (Poudre)

Date de révision: 14.06.2023

Code du produit:

Page 14 de 14

LOAEL: Lowest observed adverse effect level
 LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 NOAEL: No observed adverse effect level
 NOAEC: No observed adverse effect concentration
 NLP: No-Longer Polymers
 N/A: not applicable
 OECD/OCDE : Organisation for Economic Co-operation and Development/Organisation de coopération et de développement économiques
 PNEC: predicted no effect concentration
 PBT: Persistent bioaccumulative toxic
 RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
 REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals
 SVHC: substance of very high concern
 TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses
 UN/NU : United Nations/Nations Unies
 VOC: Volatile Organic Compounds

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)